

## QUEL POSITIONNEMENT POLITIQUE FACE À LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL ?

La multiplication des colloques et séminaires organisées depuis quelques années sur la question de la souffrance au travail – comme aujourd’hui avec l’Observatoire – peut laisser entendre qu’ils sont conçus sur la base d’un consensus pour faire de l’émergence de ce phénomène un problème politique majeur.

Mais cette impression ne signifie pas que tous les participants à ces initiatives aient la même perception de la souffrance au travail et que, de ce fait, ils soient portés à lui apporter les mêmes remèdes. Ces perspectives d’action différentes sont constitutives de *prises de position* qui se sont constituées au regard du jaillissement du phénomène. On les retrouve – avec quelques variantes en termes de poids – dans tous les partis politiques et tous les syndicats. C’est pourquoi, si l’on peut parler de *prises de positions politiques* sur la souffrance au travail, celles-ci doivent être conçues au sens noble du terme « politique », c’est-à-dire en dehors des considérations relatives aux positionnements institués sur l’échiquier politique et syndical.

Mon intervention visera donc à tenter de dresser une sorte d’*espace des prises de position*. Des résultats des discussions sur cet espace dépendent les *conditions de possibilité* de l’action politique ou syndicale.

La construction de cet espace que je propose s’appuie sur plusieurs registres : mon expérience syndicale tout d’abord – au sein de l’Observatoire, de la Commission conditions de travail de Solidaires, de ma participation aux négociations nationales relatives à la « prévention des RPS » –, ainsi que de plusieurs cursus en sciences humaines et sociales dont un récent master de recherche en psychodynamique du travail.

À propos de ce lien étroit entre l’action syndicale et les sciences humaines et sociales, il convient d’ores et déjà de noter que l’appropriation syndicale des questions de santé mentale des travailleurs s’est faite simultanément sous l’influence de deux axes majeurs : un axe politique qui relie une *stratégie politique* et une *stratégie syndicale*, et un axe relatif à l’apport des sciences humaines et sociale – ainsi qu’en témoigne d’ailleurs l’Observatoire lui-même qui a cru bon de se doter d’un « conseil scientifique » regroupant divers courants des sciences humaines.

### UNE LOGIQUE DÉNONCIATRICE

#### Juridicisation, médiatisation et politisation de la souffrance au travail

Il me semble que, du point de vue des syndicalistes, le point commun entre, d’une part, des initiatives syndicales telles que celles de l’Observatoire du stress à FT et celle

de la Commission CT de Solidaires, et, d'autre part les instances de négociation visant des accords d'entreprise, est d'être mu par une même volonté de faire évoluer la jurisprudence dans le sens d'une reconnaissance accrue de la santé mentale des travailleurs.

Le point de départ de cette juridicisation est l'introduction dans le code du travail de l'année 2000 de l'obligation de « sécurité de résultat » faite à l'employeur en matière de santé mentale des salariés : elle l'oblige à évaluer les risques qui n'ont pu être évités et à les formaliser dans un registre spécial qui sera appelé un an plus tard, au terme d'un décret de 2001, *Document unique d'évaluation des risques*<sup>1</sup> (DUER). Cela a donné lieu à une importante production de nature scientifique qui, aussi hétéroclite soit-elle et diffusée par un certain nombre d'organismes publics – comme l'INRS, les ARACT, la DARES, ou par des commissions ou accords interprofessionnels divers –, vise dans tous les cas à rendre la santé psychique « évaluable » au regard de l'obligation légale. Par ailleurs, le recours aux expertises CHSCT a également donné lieu à une littérature qui se situe au carrefour du droit et des sciences du travail, comme l'ergonomie, la sociologie, la psychologie du travail, etc.

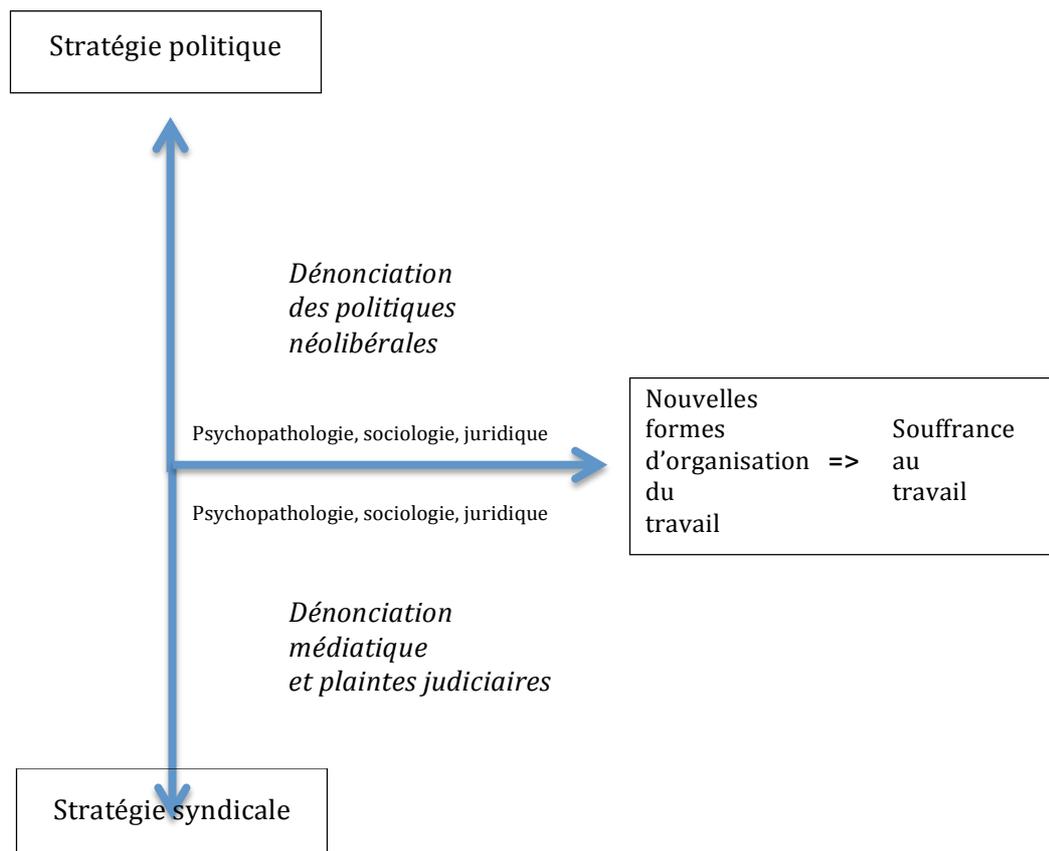
Du point de vue syndical, désemparé par la faiblesse des mobilisations sociales, ces garde-fous légaux et jurisprudentiels sont perçus comme une opportunité. S'en servant notamment pour faire appel à des intervenants externes dans le cadre d'expertises CHSCT, ils donnent lieu à un imaginaire syndical où les luttes sont pensées par la médiation de l'expertise : comme l'argument de « la lutte des classes » est aujourd'hui mis à mal par le pragmatisme dominant qui argue de « l'adaptation-aux-mutations-inéluctables-et-nécessaires-de-notre-société-de-progrès », l'expertise santé au travail donne lieu, chez les syndicalistes, à une pensée spéculative de cet ordre : « *Puisque les conflits de classes sont occultés par l'argument de « réformes » présentées comme inévitables – vidant ainsi toute légitimité au débat politique sur la pertinence de celles-ci – la preuve « scientifique » des atteintes à la santé mentale va permettre de montrer que ceux-ci restent, au final et malgré tout, déterminants* ».

Ce raisonnement s'appuie sur le constat d'une certaine relation de cause à effet entre les nouvelles formes d'organisation du travail, apparues en France au début des années 1990, et une augmentation des nouvelles pathologies du travail (pathologies anxio-dépressives, TMS et pathologies cardio-vasculaires). Ce positionnement, de l'ordre de la dénonciation, trouve sa filiation historique dans les travaux de psychopathologie du travail des années 1950 (Le Guillant et Bégoïn) et de certains travaux de la sociologie du travail.

Mais selon que l'on situe cette dénonciation dans le champ politique ou dans celui de l'entreprise, cela donne lieu à deux ensembles de prises de position qui sont, respectivement, celle de la *dénonciation politique* du néolibéralisme et celle de la *dénonciation médiatique et judiciaire*.

---

<sup>1</sup> L'obligation de sécurité de résultat de l'employeur constitue le premier chapitre relatif aux « obligations de l'employeur » du titre 2 des « principes généraux de prévention » des risques pour la santé physique et mentale des travailleurs (articles L. 4121-1 à L. 4121-3 du code du travail). Le Document unique d'évaluation des risques ressort du décret n°2001-1016 « portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L. 4121-1 du code du travail et modifiant le code du travail ».



## UNE LOGIQUE MOBILISATRICE

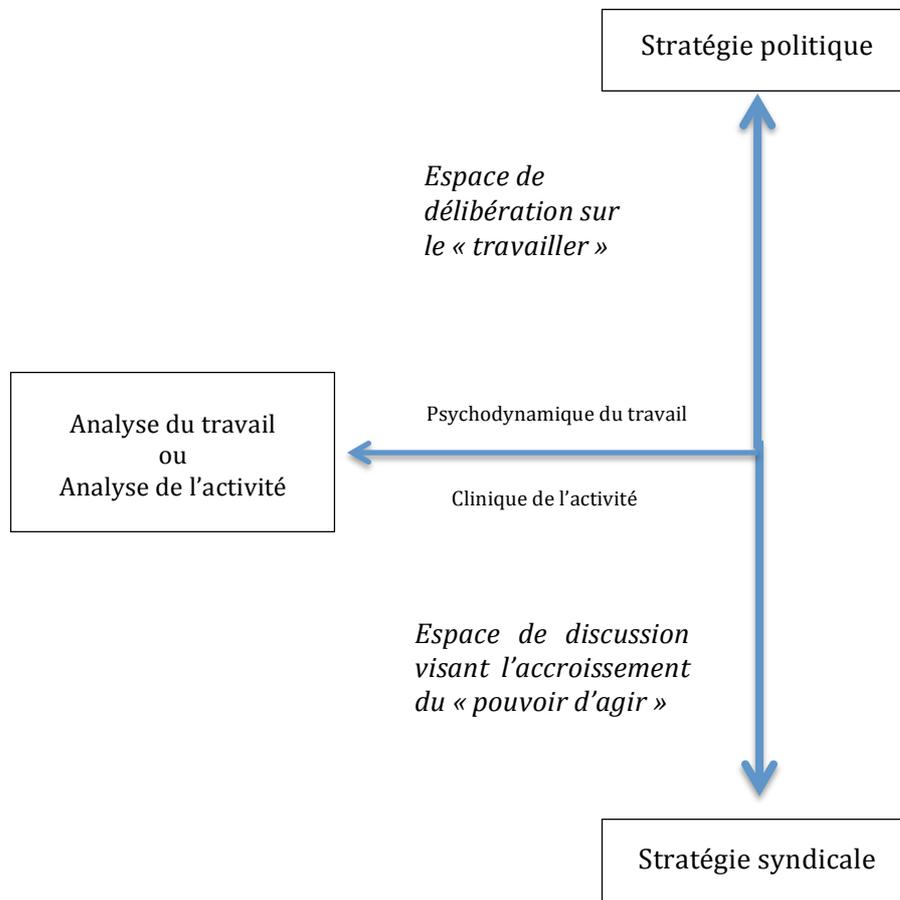
### Espaces de débats

Toujours en lien avec ces deux pôles des stratégies politique et syndicale, s'est développé l'idée de mobiliser les travailleurs au regard à partir des effets induits par le néolibéralisme sur le travail lui-même, ou sur l'activité de travail. Cette perspective d'action est largement portée par ce qu'il est convenu d'appeler la « clinique du travail »<sup>2</sup>.

Totalement absente des négociations nationales entre syndicats et employeurs sur la « prévention des RPS », la constitution de ces « *espaces de délibération* » sur le « travailler », ou de ces « *espaces de débat* » autour de « *disputes professionnelles* » visant

<sup>2</sup> Par clinique du travail, je veux parler de cette constellation de courants de disciplines qui vont de l'ergonomie de langue française (SELF) à la sociologie du travail en passant par la psychodynamique du travail, la clinique de l'activité, la psychologie du travail, la sociologie clinique, et qui, prenant leurs sources dans la sociologie, la psychanalyse, la psychologie, la philosophie, la linguistique, la théorie de la littérature..., trouvent principalement pour objets de recherche le *travail*, le *sujet*, et le *réel* conçu dans son irréductibilité au travail prescrit. À l'initiative de Yves Clot et de Dominique Lhuillier, les représentants de ces différents courants se sont retrouvés dans un colloque de deux jours en mai 2008, réunis sous ce nom de « clinique du travail », dans un acte qui se voulait fondateur de travail en commun.

un « *accroissement du pouvoir d'agir* », sont respectivement soutenues par la « psychodynamique du travail » de Christophe Dejours et par la « clinique de l'activité » de Yves Clot. Si la Commission CT de Solidaires a intégré cette dimension dans ses discussions, l'Observatoire reste, selon moi, tendanciellement attaché à la logique dénonciatrice vue plus haut.



J'ai placé l'espace de délibération sur le « travailler » – que Christophe Dejours appelle encore l'activité déontique – dans le cadran situé en regard de la stratégie politique, dans la mesure où cette méthodologie insiste non pas seulement sur l'analyse de l'activité en tant que telle (dans la tradition ergonomique), mais aussi sur la prise en compte de dimensions relevant de l'évolution du monde du travail contemporain. Les différentes préfaces aux rééditions successives de *Travail, usure mentale* de Christophe Dejours le confirment :

*« La troisième édition de ce livre intervient vingt ans après la première. À l'allure où vont les transformations de la société, c'est beaucoup ; pendant cette période on a, en France, assisté à l'arrivée des socialistes au gouvernement, à leur conversion aux thèses du néolibéralisme économique qu'ils combattaient jusque-là. On a assisté aussi à la fin du système soviétique et à la déroute qui a suivi dans les organisations syndicales.*

*(...).*

*Des bouleversements d'une telle ampleur ne pouvaient pas épargner la communauté scientifique. (...) : leurs concepts étaient-ils compatibles avec les faits produits par l'histoire réelle ? » (Dejours, Travail, usure mentale, Bayard, Édition de 2000).*

Certes, la clinique de l'activité revendique également la prise en compte de l'histoire politique contemporaine : elle avance que les disputes professionnelles sur les manières de faire face au réel de l'activité témoignent de la dimension politique.

Mais il n'est pas nécessaire de pousser plus loin ici le débat sur cette question scientifique. D'autant que l'on peut avancer l'hypothèse selon laquelle la psychodynamique du travail n'a pas davantage pensé la question de la « subjectivité de notre époque » que ne l'a fait la clinique de l'activité.

### **La dimension symbolique : la grande inconnue des travaux de la clinique du travail**

Pour illustrer mon propos, j'évoquerai brièvement un cas qui relève de mon expérience de syndicaliste.

On était alors en 2006. Je voulais, en tant que représentant du personnel sur le plateau de centre d'appels technique où je travaille, trouver un moyen de contester collectivement la mise en place de « scripts » techniques que la direction voulait nous imposer. Mon sentiment, ou mon intuition, était que le malaise ressenti par mes collègues et par moi-même, tenait au fait que ces dispositifs de standardisation de l'activité nous dépossédaient de notre savoir-faire technique : quand, dès les premiers mots du client, on voit tout de suite où s'oriente le diagnostic de la panne, devoir passer par un menu déroulant est insupportable, tant pour le téléconseiller que pour son correspondant. Je décidai donc de passer une heure entière d'information syndicale à discuter de ce sujet avec mes collègues. Au cours de la discussion, il apparut assez vite que les sentiments de relégation et de négation de la qualification professionnelle émergeaient. Je cherchai alors à aller au-delà de ce *consensus* de la plainte – qui corroborait bien mes hypothèses de départ – car, pour résister et agir collectivement, il fallait trouver des valeurs de métier communes et suffisamment fortes. Mais une intervention « musclée » me fit comprendre que les notions même de métier et de travail de qualité n'étaient pas forcément évidentes pour ce qu'il en est du travail de téléconseiller. En effet, un ancien agent des lignes « restructuré » (qui est d'ailleurs mort d'un cancer à l'âge de 55 ans il y a un an environ) prit la parole. Il me fit savoir que, pour lui, téléconseiller, c'est pas un métier ! Donc, inutile d'envisager toute discussion : « *Le travail de téléconseiller, c'est un « boulot de merde ». Moi, avant, j'avais un métier et un vrai. Les centres d'appels, maintenant, on en voit partout, c'est n'importe quoi, tout le monde peut le faire, etc.* ». Tel était le sens et la couleur de ses propos que je cite de mémoire.

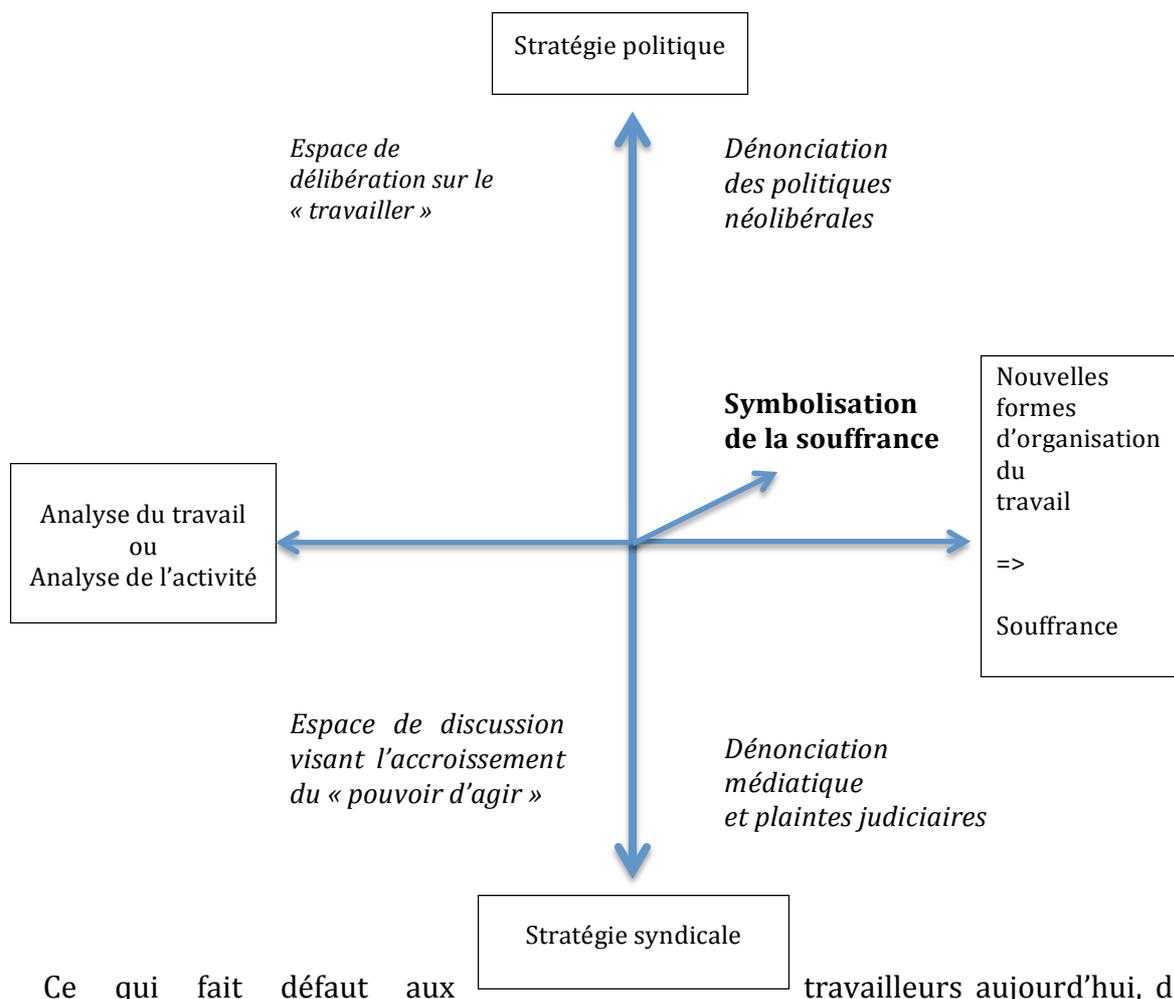
À travers cet exemple, on sent bien que la seule référence à la qualité du travail, mais aussi à la dynamique de la reconnaissance autour du travailler, est largement conditionnée par la dimension symbolique de l'époque que nous vivons, elle-même organisée par la dimension politique.

La réponse un peu attendue selon laquelle la méthodologie serait déjà conçue pour « prendre en compte » les déterminants symboliques, laisse de côté que ceux-ci conditionnent la nature même de l'espace de discussion, ainsi que le souhait des travailleurs de s'y engager ou non. Autrement dit, la nature des « stratégies défensives », ainsi que les notions de « débats sur le travail bien fait », sont déjà déterminées par la dimension symbolique : celle des mots d'une époque. Selon les périodes de l'histoire, les activités peuvent donc être celles du pire, mais la psychodynamique de la reconnaissance qui les accompagnent aussi.

Mais je poserai pour ma part la question suivante à la « clinique du travail » : qu'y a-t-il de plus « réel » dans *la dynamique du travailler* (Dejours), ou dans *l'accroissement du pouvoir d'agir* (Clot, Davezies), que dans la trajectoire professionnelle propre au *mouvement symbolique d'une époque* (Lacan) et aux *luttés symboliques* (Bourdieu) qui déterminent, orientent, conditionnent, les perceptions du travail et les pratiques professionnelles ?

### Un espace à trois dimension

Si l'on veut bien accepter ce raisonnement, il faut alors envisager un espace de prises de position à trois dimensions.



leur activité de travail, n'est pas seulement une impossibilité de mettre des mots sur leur activité ou sur leurs manières de travailler. Ce qui est *aussi* véritablement source de souffrance est qu'**il n'y a plus de continuité possible de la parole du travail vers le sens sociale du travail**. Ce défaut de continuité de la parole du travail vers le social est avant tout un **défaut de traduction politique du travail**.

Comme le souligne Danièle Linhart, du temps des trente glorieuse et du taylorisme la souffrance au travail existait bien sûr déjà, « *Mais la grande différence c'est qu'à cette époque cette souffrance au travail avait une résonance politique. La souffrance était dite comme telle, et l'idée était qu'elle traduisait des enjeux politiques fondamentaux en termes d'inégalités, de luttes des classes. A partir de cette interprétation de la souffrance au travail pouvait se construire un discours* » (Linhart, *Un salarié en situation d'insécurité serait plus rentable*, dans le blog d'Elsa Fayner, site Internet *Et voilà le travail*, 2009).

### **L'enjeu politique et syndical**

L'enjeu politique serait donc de repenser les quatre premiers cadrans en prenant en compte la dimension symbolique du discours à tenir dans chacun d'eux :

- au regard de l'organisation du travail, la stratégie politique consiste-t-elle seulement à dénoncer le néolibéralisme par les voies réservées des porte-paroles politiques, ou bien de construire un discours avec les travailleurs sur le sens social du travail ?

- toujours au regard de l'organisation du travail, la stratégie syndicale consiste-t-elle seulement dans la plainte judiciaire ou le recours aux expertises, ou bien à construire dans l'entreprise avec les travailleurs un discours sur le sens de l'organisation du travail ?

- au regard de l'analyse du travail ou de l'activité, s'agit-il de « délibérer » sur le travail ou sur les gestes de métier, ou ne convient-il pas plutôt de replacer ces dimensions dans le cadre de leur traduction politique ?

La discussion est ouverte.

Pascal VITTE

